

Monsieur Christian Eckert
Secrétaire d'Etat chargé du budget
Ministère des finances et comptes publics
139 rue de Bercy
Teledoc 146
75572 Paris cedex 12

Villefontaine, le 22 Fév. 2016

Réf : JH/ST/496

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Je souhaite attirer votre attention sur la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales.

Chaque année, le Parlement se prononce sur l'évolution de ces valeurs locatives, qui servent de base aux impôts locaux. Elles ont progressé de 0,9 % en 2015, puis de 1 % en 2016, une hausse récurrente qui pose plusieurs problèmes.

En premier lieu, elle augmente mécaniquement la contribution des citoyens, quand bien même les exécutifs locaux décident de ne pas rehausser leurs taux d'imposition.

En outre, cette revalorisation correspond rarement à l'évolution réelle des prix (comme en 2015, où l'inflation a été nulle), des pensions ou des prestations sociales.

Enfin, elle ne tient pas compte de la grande diversité des loyers et de leur évolution différenciée selon les territoires.

Je souhaite donc savoir si une réflexion est engagée par le gouvernement autour de solutions alternatives à cette revalorisation forfaitaire.

Je souhaiterais aussi connaître les conclusions de l'expérimentation, menée en 2015 dans cinq départements, d'une nouvelle méthode d'évaluation des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Je vous en remercie par avance et vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à l'assurance de ma considération distinguée.



Joëlle Huillier
Députée de l'Isère